

ment blâmable. Il n'y a eu ni faute ni action criminelle. C'est un acte involontaire, de nature à induire en erreur, il est vrai, mais inconsciemment seulement. Il n'en est pas moins dangereux tout de même. Peu importe qu'il soit volontaire ou non, le même montant d'argent est disparu, et c'est ce qui nous inquiète. Il me semble que le seul moyen d'éviter une répétition d'un tel scandale c'est que le Parlement voit à ce que le Gouvernement ait ses propres rapports à l'avenir. Je n'examinerai pas tous ces arguments si souvent apportés contre l'inspection faite par quelqu'un de l'extérieur, arguments qui n'impressionnent que ceux qui représentent nos grands intérêts financiers, et qui tiennent jalousement à leurs privilèges. L'opinion publique voudrait que le Gouvernement s'assurât qu'un tel état de choses n'eût plus lieu dans nos banques. Les témoignages rendus devant les tribunaux ont prouvé que les deux fonctionnaires du gouvernement ont découvert, en deux jours seulement d'examen des livres de la banque des Marchands, qu'il manquait des millions de dollars. Nous ne demandons pas une inspection sur une grande échelle, nous ne demandons pas que tous les petits comptes des nombreuses succursales soient examinés. Nous demandons simplement qu'un homme compétent, au service du gouvernement, ait le droit d'examiner le grand livre aux bureaux principaux de ces banques, ainsi qu'aux succursales les plus importantes, afin de s'assurer de l'état réel des affaires. Le sens commun dit qu'un tel homme pourrait d'un coup d'œil presque, voir s'il y a mauvaise administration. C'est là, je crois, ce à quoi le public s'attend, et ce qu'il demanderait s'il se rappelait cette affaire, car, ainsi que je l'ai dit déjà, les masses oublient facilement ces questions importantes, et ne pensent à agir que lorsque survient un autre scandale.

Un mot au sujet du fusionnement de la banque des Marchands avec la banque de Montréal. En annonçant ce fusionnement, le ministre des Finances exprimait le regret de cette tendance à concentrer les capitaux entre quelques mains, et pourtant il n'a vu d'autre alternative que d'imposer ce fusionnement au pays. Il a proposé la guérison d'un mal par un autre. Notre système bancaire était atteint, pour ainsi dire, de scarlatine, et il l'a aussitôt inoculé de typhoïde dans l'espoir d'enrayer le premier mal.

Il a dit que nous traversons une passe critique, que le public est volage; qu'il ne fallait pas hésiter mais se jeter dans ce mal reconnu pour en éviter un plus grand. Certains journaux ont vertement censuré, non pas le ministre des Finances, mais la fusion même;

un journal important a été jusqu'à le qualifier de lâcheté que les circonstances n'excuseraient point.

Monsieur le président, je ne crois pas que le ministre des Finances,—et c'est à peu près le seul qui préconise la hâte en cette affaire; ils ne sont pas nombreux ceux qui oseraient réclamer l'adoption précipitée de la loi des banques,—nous offre d'autres raisons que celle de la stabilité. C'est un de ses traits caractéristiques qu'il veut établir la stabilité partout. On sait qu'il a assuré la stabilité de notre tarif. A présent il cherche à introduire la stabilité dans le domaine de nos finances.

Nous avons été témoins d'étranges combinaisons destinées à empêcher l'ajournement raisonnable de la modification de la loi, ajournement que désirent les honorables députés de ce côté de la Chambre. L'adversité, dit-on, fait d'étranges compagnons. Il en est de même des difficultés qu'à tort on croit prévoir. Nous avons vu les députés conservateurs s'allier aux députés libéraux pour mettre un obstacle à la réalisation des projets raisonnables du parti progressiste. J'ai vu l'autre soir ce que je considérais comme le comble de l'incompatibilité: un lion monté sur le dos d'un mulet; mais depuis que le Parlement a été saisi du présent projet de loi nous avons vu des choses formant une "alliance sacrilège" avec le parti libéral pour entraver la libre discussion de la loi des banques.

M. GAUVREAU: C'est honteux.

M. BIRD: Le malheur est que vous n'en sentez pas la honte. Je trouve singulier comme les enthousiasmes ne font pas long feu en Chambre. Pendant la dernière session, alors que les progressistes ne se plaignaient pas trop de l'insuffisance de la discussion au sujet de la loi des banques, nous avons entendu, des bancs conservateurs, des discours éloquentes où l'on demandait que la loi fût discutée à fond en vue du fiasco de la banque des Marchands et la Chambre me pardonnera de lire d'assez longs extraits du hansom de l'année dernière parce ce que je sais que les honorables députés les trouveront très intéressants. A cette occasion un membre important du parti conservateur dit ce qui suit:

Qu'on me permette de traiter un autre sujet dont le discours du trône ne fait pas mention. Je veux parler de la loi des banques. J'entends que la modification de cette loi sera dans l'ordre l'année prochaine. J'étais d'avis qu'on aurait dû s'en occuper cette année, suivant l'usage établi, mais je fais peut-être erreur. Quoiqu'il en soit, le comité des banques du commerce pourrait fort à propos examiner avec soin, cette année le fonctionnement de cette loi, c'est-à-dire, en étudier à fond quelques-uns de ses points faibles. Je ne suis pas de ceux qui acceptent d'emblée l'affirmation que notre système bancaire n'a pas démontré son utilité ou n'a pu réussir à sauvegarder les meilleurs